

# INITIATIVE SUR LES ASPECTS NÉGLIGÉS DE LA SANTÉ ET DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (ANSDSRA)

## APPEL À PROPOSITIONS EN DEUX ÉTAPES POUR LA SÉLECTION DES ÉQUIPES DE RECHERCHE SUR LA MISE EN ŒUVRE (ERMO) : ÉTAPE 1 – APPEL À LETTRES D'INTÉRÊT

### TABLE DES MATIÈRES

Organismes subventionnaires.....	2
Dates importantes .....	2
Aperçu.....	2
Priorité régionale .....	3
Populations prioritaires .....	3
Fonds disponibles (CAD) .....	4
Durée.....	4
Contexte.....	4
Une approche transformatrice de la santé ET des droits sexuels et reproductifs.....	6
But et objectifs.....	7
Subventions des équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO).....	7
Champs de recherche prioritaires.....	8
Éléments de conception essentiels .....	10
Admissibilité.....	11
Processus d'examen.....	14
Critères d'évaluation détaillés .....	14
Exigences relatives aux formats de la demande.....	17
Processus de demande .....	20
Communication des résultats .....	20
Permission d'utilisation et de divulgation de renseignements.....	20
Exigences en matière d'autorisation et d'autorisation des pays concernés .....	21
Conflit d'intérêts .....	21
Conditions GENERALES de l'accord de subvention du CRDI .....	21
Coordonnées.....	21
Annexe 1 : MODÈLE LOGIQUE DE L'INITIATIVE ANSDSRA ET ATTENTES POUR LES PROJETS FINANCÉS ....	23
Annexe 2 : Organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS) au sein de l'Initiative ANSDSRA .....	29
Annexe 3 : Liste des pays (ou territoires) à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFR-PRI) admissibles .....	31
Références .....	32

## ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

L'Initiative sur les aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne (**ANSDSRA**) est une initiative du Centre de recherches pour le développement international **du Canada** (CRDI) ainsi que d'autres partenaires financiers.

## DATES IMPORTANTES

Lancement de l'appel à lettres d'intérêt : 18 mars 2024

Webinaire de la séance d'information de l'étape 1 : 26 mars 2024

Date limite pour soumettre la lettre d'intérêt : 13 mai 2024

Avis de décision (prévu) : 28 juin 2024

Atelier d'élaboration de propositions (prévu) : 16, 17 et 18 juillet 2024

Date limite pour la soumission de la proposition complète (prévu) : 7 octobre 2024

Avis décisions en matière de financement (prévu) : 1 novembre 2024

Période de financement : 36 mois

Financement de la première cohorte ERMO (prévu) : Janvier 2025

Financement de la deuxième cohorte ERMO et des subventions de synergie (prévu) : Automne 2026

## APERÇU

L'Initiative ANSDSRA vise à financer jusqu'à 8 équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) dans le cadre de la première cohorte de projets (dont le financement est prévu à l'automne 2024) et jusqu'à 8 équipes de recherche sur la mise en œuvre complémentaires dont le financement est prévu dans le cadre de la deuxième cohorte (dont le financement est prévu à l'automne 2026). Les ERMO élaboreront et mettront en œuvre des interventions durables, équitables, fondées sur des données probantes, évolutives et transformatrices de genre dans le domaine de la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) pour les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, en Afrique subsaharienne. Dans le cadre de cette Initiative, les aspects négligés de la SDSR comprennent **l'amélioration à l'accès aux services de planification familiale et de contraception, élargissement de l'accès aux soins liés à l'avortement sécurisé, là où la loi le permet, et aux soins après l'avortement, respect de la SDSR et garantissement de l'accès aux services pour les adolescentes et adolescents, y compris une éducation sexuelle complète, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG) et l'amélioration des services pour les personnes qui en sont victimes, et le renforcement du plaidoyer en faveur de la SDSR.**

Cette Initiative sera gérée au moyen de deux appels distincts. Un appel anticipé pour les organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS) a été lancé en décembre 2023.

L'Initiative ANSDSRA soutiendra deux organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS), un basé en Afrique de l'Ouest et du Centre, et l'autre basé en Afrique de l'Est et du Sud, et ce, au moyen d'un appel distinct. Un OPRS est une institution indépendante et non partisane qui soutient la mobilisation et le courtage des connaissances afin de fournir aux personnes décisionnaires des connaissances et des conseils fondés sur des données probantes, et de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques fondées sur des données probantes et transformatrices de genre, qui créent et renforcent des systèmes de santé équitables. De plus amples informations sur le rôle des OPRS dans le cadre l'Initiative ANSDSRA sont présentées à [l'annexe 2](#). Chaque équipe de recherche financée sera associée à l'un des deux OPRS afin de renforcer et de donner davantage de visibilité aux résultats de leur recherche. **Ce document constitue la première étape du deuxième appel anticipé en vue de financer des ERMO en Afrique subsaharienne.**

## PRIORITÉ RÉGIONALE

Le champ d'application géographique de cette Initiative est l'Afrique subsaharienne et les pays admissibles sont énumérés à [l'annexe 3](#).

## POPULATIONS PRIORITAIRES

Cette initiative fait référence aux **populations mal desservies** qui, dans le contexte des aspects négligés de la SDR, comprennent, sans s'y limiter, **les femmes et les filles<sup>A</sup> confrontées à de multiples formes d'exclusion sociale, économique et politique tout au long de leur vie**; les adolescentes et adolescents, et en particulier les très jeunes adolescentes et adolescents âgés de 10 à 14 ans, y compris ceux et celles issus de la diversité de genres; ainsi que les personnes adultes plus âgées chargées de pourvoir des soins; les personnes LGBTQA+ et les personnes qui s'identifient à une identité de genre sous-représentée, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes transgenres, non binaires, fluides et agenres; les personnes vivant avec un handicap; les personnes réfugiées, migrantes ou celles qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays; les personnes touchées de manière disproportionnée par les infections ou les conditions relatives aux changements climatiques; les communautés autochtones; les personnes qui consomment des substances; ainsi que les travailleurs.es. du sexe. Cette définition des populations mal desservies comprend les communautés qui subissent des préjudices, des exclusions ou des désavantages disproportionnés en raison de conditions juridiques, politiques ou sociales locales, nationales ou régionales. Les candidatures sont encouragées à décrire comment les populations cibles choisies peuvent être mal desservies en ce qui concerne l'accès à des services sûrs et de haute qualité, l'utilisation d'instruments juridiques, de politiques et de processus pour exercer leurs droits, et la participation à la défense et à la responsabilité dans des aspects négligés de la SDR. Nous reconnaissons qu'il existe de nombreuses identités qui se recoupent et se chevauchent parmi les groupes énumérés, et que les

---

<sup>A</sup> Nous parlons de femmes et de filles en reconnaissant que ces identités sont conceptualisées de différentes manières. L'Initiative ANSDSRA va au-delà d'une priorité singulière accordée aux binarités de sexe ou de genre et inclut les expériences et les besoins de toutes les personnes qui s'identifient comme une femme, une fille, une personne intersexuée ou ayant une identité de genre sous-représentée, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes transgenres, non binaires, fluides et agenres (texte adapté de l'Initiative nationale de recherche sur la santé des femmes des IRSC; <https://cihr-irsc.gc.ca/f/53095.html> et du [Glossaire des termes relatifs à l'égalité des genres et à l'inclusion \[EGI\] du CRDI](#); [https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/2023-10/Glossaire%20EGI%20FR\\_0.pdf](https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/2023-10/Glossaire%20EGI%20FR_0.pdf)).

considérations relatives au sexe, au genre et à l'intersection doivent être intégrées dans toutes les propositions.

## FONDS DISPONIBLES (CAD)

- L'Initiative ANSDSRA prévoit un budget total de 29,9 millions de CAD. Environ 19,1 millions de CAD financeront un maximum de 16 projets de recherche sur la mise en œuvre en deux phases.
- Le montant total prévu pour cet appel à lettres d'intérêt est de 750 000 CAD pour financer un maximum de 15 ERMO. Cette subvention, de 50 000 CAD par équipe pour une durée de 3 mois, appuiera le développement de propositions de recherche.
- Les candidatures retenues seront invitées à soumettre des propositions complètes pour la deuxième phase de cet appel, où environ 9,6 millions de CAD sont prévus pour financer une première cohorte de 8 propositions complètes d'un montant maximum de 1,2 million de CAD chacune, sur une période de 36 mois.
- Un deuxième appel à lettres d'intérêt et à propositions complètes est prévu en 2026.

## DURÉE

Les candidatures retenues à l'étape 1 recevront des subventions de développement de propositions pour une durée de 3 mois.

## CONTEXTE

La santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) sont essentiels pour permettre aux personnes de vivre pleinement et sainement, de manière à contribuer à la prospérité, à l'équité et à la durabilité de la société. Tout au long de la vie, lorsque les personnes peuvent accéder à des informations et à des services de qualité en matière de SDSR et qu'elles ont le pouvoir de décision pour exercer leurs droits, elles peuvent s'occuper efficacement de leur bien-être et de celui de leur famille et de leur communauté. Le respect de la SDSR et l'amélioration de l'accès aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive (SSR) ont des effets bénéfiques immédiats et à long terme sur la santé, en particulier pour réduire les répercussions inévitables des infections transmises sexuellement (ITS), mais aussi sur toutes les autres sphères de la vie, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi, des moyens de subsistance ou de l'accès à des ressources comme la terre, le crédit et le capital social. Avec davantage de choix et d'occasions, les adolescentes peuvent terminer plus d'années à l'école et obtenir l'éducation et les compétences dont elles ont besoin en vue de réaliser leur plein potentiel.<sup>1</sup>

La communauté internationale s'est engagée à améliorer la SDSR au moyen de l'Objectif de développement durable 3 (ODD 3) des Nations Unies, Bonne santé et bien-être, et plus particulièrement au moyen de la cible 3.7 qui consiste à « assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ». <sup>2</sup> La SDSR est également mise en avant dans la cible 5.6 de l'Objectif de développement durable 5 (ODD 5) des Nations Unies, Égalité entre les sexes, qui vise à « Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative », conformément aux accords précédemment négociés par les Nations Unies.<sup>2</sup> Il existe toutefois des

obstacles importants à la réalisation de progrès significatifs à l'égard de ces objectifs, notamment le sous-financement et la fragmentation des systèmes de santé, sociaux et éducatifs, l'accès limité à des informations et des services de qualité en matière de SDRS, les normes et croyances socioculturelles néfastes et l'inadéquation entre les programmes et services existants et les besoins de nombreuses populations déjà insuffisamment desservies ou marginalisées.<sup>1</sup>

L'Afrique subsaharienne compte des organisations de la société civile fortes et en pleine expansion, qui s'engagent à améliorer les résultats dans les domaines négligés de la SDRS. Cette région abrite également des approches innovantes afin de relever ces défis, ainsi que des instruments juridiques nationaux et internationaux puissants, essentiels pour aborder les domaines négligés de la SDRS.<sup>3,4</sup> Il s'agit notamment du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, également connu sous le nom de Protocole de Maputo, qui garantit des droits complets, notamment le droit de participer au processus politique, l'égalité sociale et politique des femmes avec les hommes, l'autonomie dans leurs décisions en matière de santé reproductive, et l'interdiction et la condamnation des mutilations génitales féminines.<sup>5</sup> Il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres de politiques et de documents d'orientation décrivant les engagements internationaux, régionaux et nationaux en faveur de la SDRS, dont beaucoup mettent particulièrement l'accent sur les populations mal desservies.

Les possibilités d'améliorer la SDRS sont compliquées par les répercussions des maladies infectieuses émergentes et existantes, comme la COVID-19, et par les effets directs et indirects des changements climatiques, sur des systèmes de santé et d'éducation déjà fragiles. Ces pressions entraînent une augmentation de la demande, une réduction de l'offre et une multiplication des obstacles à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR).<sup>1,6</sup> Les liens entre les changements climatiques et la SDRS sont complexes et comprennent un accès réduit aux services de contraception et aux soins relatifs à l'avortement, lorsque la loi l'autorise, des risques accrus de mauvais résultats pour la mère et le nouveau-né en raison de l'augmentation des maladies relatives aux changements climatiques, une augmentation de l'insécurité alimentaire, un risque accru de violence fondée sur le genre, le mariage d'enfants et une capacité réduite à faire face aux chocs associés aux changements climatiques. Ces défis sont plus importants parmi les populations qui sont déjà confrontées à la discrimination dans l'obtention des droits humains et des libertés fondamentales.<sup>6</sup> Malgré ces défis, de nombreux gouvernements et organisations de la société civile mettent en place des interventions plus réactives, résilientes et intégrées afin de répondre à des besoins qui se recourent.<sup>7</sup> Des investissements ciblés dans le domaine de la SDRS peuvent constituer un catalyseur important en vue de renforcer l'élan existant dans de nombreuses communautés, ainsi que de nombreux États et pays de la région.<sup>8,9</sup> En outre, ces investissements peuvent contribuer à améliorer la préparation des systèmes de santé afin qu'ils résistent aux futures situations d'urgence ou perturbations.

Cette Initiative permettra de renforcer la capacité des organisations de la société civile, des chercheuses et chercheurs, des organisations de recherche, ainsi que des décideurs politiques et des communautés, à intégrer des approches transformatives de genre dans la recherche sur la mise en œuvre. Axée sur des investissements visant à **transformer la conception et la fourniture de services, renforcer le développement et la mise en œuvre de mouvements équitables et durables**, cette initiative contribuera à une meilleure réalisation de la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), tout en mettant en place des systèmes et des structures qui permettent et soutiennent les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, en vue de leur permettre de demander et de bénéficier de l'ensemble de la gamme de la SDRS.

## UNE APPROCHE TRANSFORMATRICE DE LA SANTÉ ET DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

L'accélération des progrès pour les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, nécessite une vision davantage holistique de la SDR en ce qui concerne **l'amélioration de l'accès aux services de planification familiale et de contraception; l'élargissement de l'accès à des soins relatifs à l'avortement sûrs, là où la loi l'autorise, et aux soins après l'avortement; le respect des droits SDR et l'accès aux services pour les adolescents, y compris une éducation sexuelle complète; la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG), et l'amélioration des services pour les personnes qui en sont victimes; et le renforcement du plaidoyer en faveur de la SDR.**<sup>10</sup> Ces aspects sont au cœur de l'Initiative, et les équipes de recherche financées doivent se pencher sur au moins l'un d'entre eux. Chacun de ces domaines est décrit plus en détail plus loin dans cet appel.

Le manque de données probantes portant sur les interventions durables, équitables, fondées sur des données probantes, pouvant être mises à l'échelle, et transformatrices de genre visant à transformer la conception et la fourniture des services, à renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des lois et des instruments juridiques, et à créer des mouvements équitables et durables en faveur de la SDR, perpétue les défis auxquels sont confrontées les populations mal desservies dans toute l'Afrique subsaharienne.<sup>1</sup> L'absence ou la représentation limitée des populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, dans le leadership et la mobilisation communautaire limite le rôle que la société civile joue aux côtés des décideurs politiques ainsi que des praticiennes et praticiens pour s'attaquer efficacement aux causes profondes des défis en matière de la SDR.<sup>10</sup> L'Initiative ANSDSRA permettra de générer et d'encourager l'utilisation de données probantes de haute qualité en vue de contribuer à **mieux faire respecter la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR) négligés des populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, en Afrique subsaharienne.**

**L'intégration de la mise en œuvre et de la recherche transformatrice de genre, qui jette les bases de changements durables et systémiques,** est essentielle au potentiel de transformation de cette Initiative. La recherche sur la mise en œuvre représente l'enquête scientifique sur les questions relatives à la mise en œuvre concernant l'acte de concrétiser une intention, ce qui peut être des politiques, des programmes ou des pratiques individuelles, que l'on appelle collectivement les « interventions ». <sup>11</sup> La recherche sur la mise en œuvre élabore, met à l'essai et affine des théories ou des hypothèses sur la manière dont les interventions peuvent avoir les répercussions prévues sur des populations particulières, en comprenant ce qui fonctionne, pour qui, dans quels contextes et pourquoi.<sup>12,13</sup> **La recherche transformatrice de genre,** quant à elle, examine, questionne, analyse et construit une base de données probantes pour informer des changements à long terme dans les relations de pouvoir structurelles et les normes, les rôles et les inégalités qui définissent les expériences différenciées des femmes et des hommes, des filles et des garçons, et des personnes de genre différent pour des systèmes davantage équitables, justes et inclusifs. Cette approche renforce également l'action à l'échelle de groupes de personnes, du ménage et de la communauté.<sup>Error! Bookmark not defined.,14</sup> L'intégration d'approches transformatrices de genre dans le cadre de la recherche sur la mise en œuvre permet d'approfondir l'analyse en examinant et en conduisant les transformations sociétales vers une plus grande égalité entre les genres, tout en favorisant le changement social et politique grâce à une approche de la recherche et de l'apprentissage orientée vers l'action.<sup>Error! Bookmark not defined.,15</sup> Faire progresser le changement transformateur grâce à l'apprentissage par l'action exige une compréhension approfondie et multidisciplinaire qui intègre des considérations sur la différence de voix et de pouvoir, sur la manière dont les systèmes et les structures façonnent les inégalités en matière de santé et sur les méthodologies qui peuvent se mobiliser et intégrer différentes perspectives, différents paradigmes de connaissance et différentes expériences vécues.<sup>16,17</sup>

## BUT ET OBJECTIFS

L'objectif général de l'Initiative est de contribuer à **mieux faire respecter la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR) négligés des populations mal desservies y compris les femmes et les filles, de l'Afrique subsaharienne.**

Harmonisés avec les résultats intermédiaires du modèle logique de l'Initiative ANSDSRA (se reporter à [l'annexe 1](#)), les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Accroître la capacité de générer, de manière collaborative, des données probantes portant sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDSR.
2. Accroître la disponibilité et la mobilisation de données probantes portant sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDSR.
3. Accroître la demande des décideurs pour des données probantes portant sur les interventions transformatrices de genre en matière de SDSR.
4. Renforcer l'utilisation de données probantes afin de plaider en faveur de la promotion de la SDSR, en particulier parmi les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, et les organisations qui les servent.
5. Renforcer l'utilisation de données probantes afin de responsabiliser les communautés, les gouvernements et d'autres parties prenantes clés dans le cadre de la promotion de la SDSR, en particulier parmi les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, et les organisations qui les servent.

Les attentes à l'égard des ERMO, particulières à ces objectifs, sont décrites plus en détail dans [l'annexe 1](#).

## SUBVENTIONS DES ÉQUIPES DE RECHERCHE SUR LA MISE EN ŒUVRE (ERMO)

L'Initiative ANSDSRA devrait fournir jusqu'à 16 subventions aux ERMO, d'un montant maximal de 1,2 million de CAD sur une période de 36 mois. Chaque projet financé doit comporter :

1. une chercheuse principale ou un chercheur principal d'Afrique (ayant la citoyenneté ou la résidence permanente d'un pays d'Afrique) en poste dans un établissement situé dans un pays ciblé;
2. une cocandidature principale qui doit être une personne membre éminente d'une organisation de la société civile dirigée par ou donnant la priorité aux populations mal desservies, en particulier les femmes et les filles, qui a été active dans le soutien des domaines prioritaires de la SDSR, basé dans le même pays que l'institution ou l'établissement de la candidature principale;
3. une cocandidature principale qui doit être **une chercheuse ou un chercheur indépendant** basé dans une institution ou un établissement canadien;

4. une cocandidature principale qui doit être une personne décisionnaire pertinente à l'échelle locale, du district ou nationale, du même pays que l'institution ou l'établissement de la candidature principale.

Les cocandidatures supplémentaires peuvent être basées dans des pays autres que celui de la candidature principale ou du Canada. L'institution ou l'établissement de rattachement de la candidature principale doit être de l'Afrique subsaharienne et posséder un statut juridique indépendant et être en mesure d'administrer des fonds. Les organisations des Nations Unies ainsi que les organisations internationales établies en Afrique ou à l'étranger ne sont pas admissibles. Les organisations ayant leur siège en dehors de l'Afrique ne sont pas admissibles.

Pour les lettres d'intérêt (étape 1, décrite dans le présent appel préalable) et les propositions complètes (étape 2, publiée dans un appel anticipé distinct), un Comité d'évaluation scientifique externe (CESE) composé de personnes expertes internationales et pluridisciplinaires évaluera les propositions. Les lettres d'intérêt seront évaluées à l'égard de leur propre mérite en fonction des critères d'évaluation décrits dans le présent appel, ainsi que sur leur comparaison avec les autres demandes soumises.

Les candidatures retenues au stade de la lettre d'intérêt devraient recevoir une **subvention de développement de proposition de 50 000 CAD chacune pour une durée de trois mois**. Les fonds peuvent être utilisés pour réunir les membres de l'équipe, renforcer les capacités dans des domaines particuliers, effectuer une analyse de faisabilité, entre autres activités estimées nécessaires à la préparation d'une proposition complète. Les équipes retenues au stade de la lettre d'intérêt devront également participer à un atelier d'élaboration de la proposition, auquel la candidature principale, les cocandidatures principales et la personne décisionnaire cocandidate devront prendre part. Cet atelier offrira une formation et une orientation pour aider les équipes à élaborer des propositions et des plans de mise en œuvre solides, tout en leur donnant l'occasion d'interagir avec des personnes expertes régionales et internationales.

## CHAMPS DE RECHERCHE PRIORITAIRES

Les projets de recherche sur la mise en œuvre proposés doivent porter sur **au moins l'un** des aspects prioritaires de la SDSR, aborder **tous les objectifs de l'Initiative (se reporter à l'annexe 1)** et intégrer les **éléments de conception essentiels**, et ce, tout au long de la conception du projet. Les candidatures retenues au stade de la lettre d'intérêt de l'appel anticipé devront produire une proposition complète, un plan de mise en œuvre, le budget et le calendrier correspondants, ainsi qu'une analyse de la situation de qualité publiable avant le 7 octobre 2024. Les équipes peuvent également inclure d'autres aspects de la SDSR, à condition de justifier pourquoi cet aspect devrait être prioritaire pour la mise en œuvre de la recherche transformatrice de genre avec leurs populations cibles.

Les **cinq aspects prioritaires** pour l'Initiative ANSDSRA sont les suivants :

***L'amélioration de l'accès aux services de planification familiale et de contraception*** pour les personnes qui souhaitent retarder ou prévenir une grossesse pourrait permettre d'éviter 67 millions de grossesses non désirées et 35 millions d'avortements provoqués dans le monde.<sup>1</sup> Une contraception appropriée et accessible permet non seulement de réduire les risques relatifs aux infections transmises sexuellement (ITS) et aux grossesses non planifiées ou non désirées, mais contribue également à élargir les possibilités d'éducation et de choix pour les femmes et les jeunes filles, ainsi qu'à renforcer le développement économique.<sup>10</sup> L'accès à la contraception est compliqué par des mesures basées sur le marché ainsi que par des catastrophes climatiques et humanitaires, où



les populations mal desservies, et en particulier les femmes et les filles, sont souvent confrontées à des conséquences directes et indirectes exacerbées en raison d'un manque d'accès aux services de contraception.<sup>6</sup>

***L'élargissement de l'accès aux soins liés à l'avortement sécurisé, là où la loi l'autorise, et à des soins après l'avortement*** constitue une composante essentielle des services de santé sexuelle et reproductive (SSR). Les services complets de soins liés à l'avortement sécurisé et à des soins après l'avortement comprennent l'accès à des informations précises sur la santé, la prise en charge de l'avortement et les soins après l'avortement, la discussion et la fourniture de soins contraceptifs, combinés à une protection législative pour toutes les personnes qui recherchent et fournissent ces soins.<sup>18</sup> Parallèlement à la mise à l'échelle des services de contraception, il est nécessaire d'élargir l'accès aux soins liés à l'avortement et à des soins après l'avortement sûrs, là où la loi le permet.

***Le respect de la SDR et l'accès aux services pour les adolescentes et adolescents*** sont essentiels pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé mondiale et de développement économique. ***Les programmes d'éducation sexuelle complète (ESC)*** permettent aux enfants et aux jeunes d'assurer leur santé, leur bien-être et leur dignité, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir à la manière dont leurs choix ont une incidence sur leur propre bien-être et celui des autres, et de comprendre et d'assurer la protection de leurs droits tout au long de leur vie.<sup>19</sup> Des études systématiques à l'échelle mondiale ont montré que les programmes d'éducation sexuelle et de communication bien menés améliorent les connaissances et l'estime de soi des adolescent.e.s, conduisent à des normes sociales et de genre davantage inclusives, retardent l'initiation sexuelle et contribuent à la prévention du VIH et d'autres infections transmises sexuellement (ITS) et par le sang.<sup>1</sup> De nombreux enseignements peuvent être tirés des programmes d'éducation sexuelle complète (ESC) mis en œuvre avec succès dans toute l'Afrique subsaharienne, mais en privilégiant la voix et des besoins des adolescentes et adolescents, ainsi que des personnes qui s'en occupent, y compris les personnes adultes, souvent des femmes, demeure un domaine important à améliorer dans le cadre de la plupart des initiatives.<sup>20,21</sup> Si l'éducation sexuelle complète à l'école est essentielle pour sensibiliser les adolescentes et adolescents, il est tout aussi important d'élaborer des moyens de communiquer avec les jeunes hors de l'école afin de leur transmettre ces informations.

***La prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSFG) et l'amélioration des services offerts aux personnes qui en sont victimes*** sont essentielles pour permettre aux populations mal desservies, et en particulier aux femmes et aux filles, d'exercer leur autodétermination et leur autonomie en ce qui concerne leur SDR, ainsi que toutes les sphères de leur vie. Les liens entre la VSFG et la SDR exigent des approches de prévention intégrées et multisectorielles tout au long de la vie qui s'attaquent aux causes profondes, tout en fournissant des soins accessibles et appropriés aux personnes de tous les groupes d'âge qui subissent des violences.<sup>1</sup> Si la VSFG existe dans toutes les sphères de la société, certaines populations sont davantage exposées.<sup>22</sup> Les femmes et les filles vivant dans des États fragiles et des situations de conflit sont confrontées à des risques accrus de VSFG et sont mal desservies par les programmes existants.<sup>1</sup> Les expériences des personnes qui vivent avec les conséquences à vie de la VSFG, notamment les lésions cérébrales traumatiques et les problèmes de santé cognitive et mentale, ainsi que leurs interactions avec la SDR, restent des domaines de recherche largement inexplorés. Les réponses politiques et législatives à la VSFG sont également des mécanismes importants pour en traiter les causes sous-jacentes, comme la participation politique inclusive, la programmation et la prestation de services tenant compte de l'égalité des genres.<sup>17</sup>

**Le renforcement du plaidoyer en faveur de la SDR** nécessite des approches exhaustives qui traversent les sphères publiques, politiques, sanitaires, économiques et législatives. Les aspects négligés de la SDR souffrent d'un manque sous-jacent d'engagement politique, de ressources inadéquates, d'une stigmatisation et d'une discrimination persistantes fondées sur le genre, et d'une réticence à aborder ouvertement et de manière générale les questions relatives à la sexualité<sup>1</sup> La stigmatisation des droits sexuels et reproductifs (DSR) reste un facteur déterminant des besoins non satisfaits. Il existe une occasion importante de plaider en faveur de l'inclusion de la SDR en général, ainsi que dans la réponse et la prévention des crises climatiques et humanitaires, en soulignant les intersections entre la SDR, la VSFG, les normes et pratiques sociales néfastes, les changements climatiques et l'agitation sociale et politique.<sup>6</sup>

Cette initiative met **à la fois l'accent sur le plaidoyer en tant que domaine prioritaire de la recherche sur la mise en œuvre et en tant qu'incidence prévue dans tous les aspects de la SDR**. Les projets de recherche sur la mise en œuvre qui mettent en œuvre, évaluent, adaptent et mettent à l'échelle des initiatives en matière de plaidoyer en faveur de la SDR fondées sur des données probantes et informées par la communauté seraient donc admissibles à un financement. L'objectif est de générer et d'appliquer des données probantes à l'égard des interventions de plaidoyer en faveur de la recherche transformatrice de genre et de remédier au manque de données probantes sur la manière d'arrimer et d'appliquer efficacement les initiatives en matière de plaidoyer afin d'assurer la durabilité du système et la responsabilité dans tous les domaines de la SDR.<sup>1</sup>

## ÉLÉMENTS DE CONCEPTION ESSENTIELS

Les lettres d'intérêt et les propositions complètes seront évaluées en fonction de la mesure dans laquelle elles intègrent chacun des **éléments de conception essentiels** suivants dans les projets de recherche sur la mise en œuvre qu'elles proposent :

**Projets participatifs et fondés sur les priorités et les connaissances locales** – Les projets de recherche sur la mise en œuvre doivent démontrer des liens clairs avec les priorités politiques et décrire comment les besoins des populations mal desservies, et ceux des femmes et des filles en particulier, sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des interventions et, le cas échéant, dans les systèmes destinés à les soutenir. Les propositions doivent également décrire la manière dont les équipes renforceront ou établiront des partenariats communautaires et multisectoriels, en décrivant l'expertise et l'engagement de chaque partenaire dans le cadre de l'analyse, du développement et de la mise en œuvre des interventions en matière de SDR prévues.

**Projets axés sur les capacités** – Les projets de recherche sur la mise en œuvre doivent démontrer comment ils renforceront et maintiendront les capacités des communautés, des organisations de la société civile, des organisations de recherche et de mise en œuvre dans le domaine de la mise en œuvre de la recherche transformatrice de genre, en accordant une attention particulière aux considérations relatives au genre et à l'équité intersectionnelle. Les projets doivent également démontrer comment les organisations de la société civile et les ERMO tireront parti de l'expertise des unes et des autres, renforceront les relations de collaboration nationales et régionales et créeront des possibilités de partenariats durables.

**Projets fondés sur des données probantes et orientés vers l'action** : La mise en œuvre de la recherche transformative est participative, basée sur des solutions et adopte une approche active et inclusive afin de générer des données probantes pertinentes et mettre en œuvre des solutions.<sup>17</sup> Les questions de

recherche doivent être ancrées dans les préoccupations des communautés ou des politiques, tandis que les méthodes systématiques, participatives et transparentes doivent mettre en place des processus qui renforcent le rôle de la voix de la communauté dans l'élaboration de la demande et de l'offre de données probantes. Les projets doivent décrire l'étendue et la pertinence des données probantes disponibles utilisées pour informer leurs interventions, en particulier les données probantes concernant les politiques et les interventions qui ont été élaborées, pilotées, mises à l'essai ou évaluées ailleurs avec des données probantes publiées qui démontrent l'efficacité. Les projets doivent également démontrer comment ils adapteront et permettront l'application des connaissances issues des données probantes dans le cadre d'interventions qui s'attaquent efficacement aux obstacles et aux éléments particuliers au contexte, en bénéficiant de partenariats solides entre les chercheuses et chercheurs, les communautés, les activistes de la défense des communautés et les décideurs.<sup>15</sup>

**Projets intersectionnels et transformateurs de genre**<sup>16</sup> : Les approches intersectionnelles et transformatrices de genre fournissent des cadres et des outils permettant d'examiner, d'analyser et de concevoir une base de données probantes pour informer des changements pratiques à long terme dans les relations de pouvoir structurelles et les normes, les rôles et les inégalités qui définissent les expériences différenciées à travers les populations.<sup>16</sup> Les données probantes et les interventions devraient inclure des considérations sur la façon dont les droits économiques, sociaux et politiques des populations mal desservies, y compris le droit à l'autodétermination sur la sexualité, le genre et les formes de travail et de reproduction, s'entrecroisent avec la réalisation de la SDSR.<sup>23</sup> Les projets doivent présenter des analyses intersectionnelles de leurs domaines de recherche en matière de SDSR, y compris la manière dont les populations peuvent connaître des niveaux cumulés d'avantages ou de désavantages lorsqu'elles vivent avec de multiples identités croisées et comment les différences peuvent être une source de solidarité, d'autonomisation et de résistance.<sup>17,24</sup> Les projets doivent s'appuyer sur des connaissances approfondies et multidisciplinaires qui intègrent des considérations de voix et de pouvoir différentiels, en privilégiant l'expérience des populations mal desservies, et en particulier des femmes et des filles, et en les appliquant en vue de transformer la manière dont les systèmes et les structures façonnent les possibilités d'exercer la SDSR et d'en bénéficier pleinement. Les projets doivent comprendre l'analyse intersectionnelle dans le renforcement des capacités à l'échelle du projet ainsi que dans leur mise en œuvre, l'application et la mobilisation des connaissances et les stratégies en matière de plaidoyers.<sup>4</sup>

## ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité ci-dessous doivent être entièrement remplis pour que la lettre d'intérêt soit prise en compte dans le cadre de ce concours.

Au stade de la lettre d'intérêt, il incombe aux ERMO **d'être composées de ce qui suit** :

1. une candidature principale qui doit être une chercheuse ou un chercheur d'Afrique (ayant la citoyenneté ou la résidence permanente d'un pays d'Afrique) en poste dans un établissement situé dans un pays ciblé;
2. une cocandidature principale qui doit être une personne membre éminente d'une organisation de la société civile dirigée par ou donnant la priorité aux populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, qui a soutenu activement les domaines prioritaires de la SDSR dans le même pays que l'institution ou l'établissement de la candidature principale;

3. une cocandidature principale qui doit être **une chercheuse ou un chercheur indépendant** basé dans une institution ou un établissement canadien
4. une cocandidature principale qui doit être une personne décisionnaire pertinente à l'échelle locale, du district ou nationale, du même pays que l'institution ou l'établissement de la candidature principale.

Une **candidature principale** est une chercheuse ou un chercheur ayant la citoyenneté ou la résidence permanente d'un pays d'Afrique subsaharienne, qui est basé dans une institution ou un établissement admissible et qui réside dans un pays admissible où la recherche aura lieu. Les femmes et les autres personnes sous-représentées sont vivement encouragées à poser leur candidature. Il incombe à **l'institution ou l'établissement** de la candidature principale :

- d'être légalement constitué, de détenir un statut juridique indépendant et avoir la capacité de recevoir et d'administrer des fonds;
- d'être basé dans un pays admissible d'Afrique subsaharienne et d'être habilité à mener ou à coordonner des recherches indépendantes dans les pays où sera réalisée la recherche;
- de détenir une politique organisationnelle permettant aux chercheuses et chercheurs de publier dans la littérature scientifique internationale sans restrictions relatives à l'organisation.

La candidature principale sera la personne chef d'équipe et travaillera en étroite collaboration avec l'ERMO, y compris, mais sans s'y limiter :

1. une **cocandidature principale qui doit être une personne membre éminente d'une organisation de la société civile** dirigée par ou donnant la priorité aux populations mal desservies, et en particulier aux femmes et aux filles, qui a été active dans le soutien des aspects prioritaires de la SDR pendant un minimum de trois ans. L'organisation de la société civile doit être basée et active dans le même pays que l'institution ou l'établissement de la candidature principale. La personne membre éminente devra avoir la responsabilité et l'autorité nécessaires pour soutenir la détermination des questions de recherche, la mise en œuvre de la recherche et l'adoption des résultats à l'échelon approprié. Les organisations admissibles pourraient être organisations non gouvernementales, des coopératives, des syndicats, des organisations de la société civile, des fondations sans but lucratif ou des divisions d'organisations à but lucratif. Il incombe à l'organisation de la société civile admissible :
  - d'être légalement constitué, de détenir un statut juridique indépendant et avoir la capacité de recevoir et d'administrer des fonds;
  - d'être basée dans un pays admissible d'Afrique subsaharienne;
  - de détenir une politique organisationnelle permettant aux membres ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs partenaires de publier dans la littérature scientifique internationale sans restrictions relatives à l'organisation.

Les femmes et les autres personnes sous-représentées sont vivement encouragées à poser leur candidature. Les organisations de la société civile cocandidates se répartissent la responsabilité

intellectuelle et la propriété des données générées ainsi que des connaissances et des résultats produits dans le cadre des projets de recherche sur la mise en œuvre.

2. une **cocandidature principale qui doit être une chercheuse ou un chercheur indépendant basé au Canada** et affilié à un établissement postsecondaire canadien ou à ses établissements affiliés ou une personne affiliée à une organisation non gouvernementale autochtone au Canada ayant un mandat de recherche ou d'application des connaissances.

Les femmes et les autres personnes sous-représentées sont vivement encouragées à poser leur candidature. Il incombe à l'établissement de la cocandidature principale basée au Canada :

- d'être un établissement postsecondaire canadien ou d'être l'un de ses établissements affiliés (y compris les hôpitaux, les instituts de recherche et autres organisations à but non lucratif ayant un mandat de recherche en santé ou d'application des connaissances) ou une organisation non gouvernementale autochtone au Canada ayant un mandat de recherche ou d'application des connaissances;
  - d'être légalement constitué au Canada, d'être capable de signer des contrats en son propre nom et en son propre droit et être responsable de la gestion des fonds de subvention émis au Canada;
  - de détenir une politique organisationnelle permettant aux chercheuses et chercheurs de publier dans la littérature scientifique internationale sans restrictions relatives à l'organisation.
3. une **personne décisionnaire cocandidate** à l'échelle locale, régionale ou nationale dans le même pays que l'organisation de la candidature principale dans un pays où la recherche aura lieu. Les personnes décisionnaires devront avoir la responsabilité et l'autorité nécessaires pour soutenir la détermination des questions de recherche, la mise en œuvre de la recherche (là où cela est pertinent) et l'adoption des résultats issus de la recherche à l'échelon approprié. Si la personne décisionnaire cocandidate ne fait pas partie d'une entité gouvernementale, l'équipe doit justifier comment la personne choisie possède la capacité de soutenir la recherche, d'agir afin de mettre en œuvre les résultats de la recherche et d'influencer les ordres pertinents du gouvernement. Les femmes et les autres personnes sous-représentées dans les postes de décision sont vivement encouragées à poser leur candidature.

Pour les demandes impliquant des communautés autochtones, l'ERMO doit comprendre au moins une personne membre qui s'identifie comme Autochtone ou fournir la preuve d'une participation pertinente et culturellement sécuritaire avec des peuples autochtones dans un environnement de recherche en santé autochtone. Cette personne membre de l'équipe peut être la candidature principale basée en Afrique, la cocandidature principale qui doit être une personne membre éminente d'une organisation de la société civile, la cocandidature principale basée au Canada ou une autre cocandidature principale qui doit être une ou un Autochtone, qui doit être une personne membre ou une personne leader d'une communauté autochtone, une Aînée ou un Aîné autochtone ou une gardienne ou un gardien du savoir autochtone. L'ERMO doit soumettre une pièce jointe décrivant comment elle répond à cette exigence.

Un précédent appel à propositions pour les organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS) a été publié en 2023 dans le cadre de cette Initiative (se reporter à [l'annexe 2](#)). Les organisations qui ont été retenues comme OPRS pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre ou pour l'Afrique de l'Est et du Sud **ne sont pas admissibles à répondre** à l'appel de lettres d'intérêt pour les ERMO.

**Les demandes qui ne respectent pas les critères d’admissibilité décrits ci-dessus seront exclues du processus.**

## PROCESSUS D’EXAMEN

Un Comité d’évaluation scientifique externe composé de personnes expertes internationales et pluridisciplinaires évaluera les propositions, tant pour l’étape actuelle de la lettre d’intérêt (étape 1) que pour les soumissions ultérieures de propositions complètes (étape 2 publiée dans le cadre d’un appel distinct). Les lettres d’intérêt et les propositions complètes seront évaluées sur la base de leurs mérites propres, de leur comparaison avec les autres demandes soumises et d’un juste équilibre entre les domaines de recherche, les pays et les langues, entre autres considérations. Des facteurs d’ordre opérationnel peuvent aussi influencer sur le choix des ERMO, parmi lesquels les directives, politiques et lois canadiennes et internationales, des circonstances pouvant faire en sorte qu’il soit difficile, onéreux ou dangereux pour l’Initiative de donner suite à ses objectifs ou d’assurer la gérance judicieuse de ses ressources.

Pour être estimées comme admissibles au financement, les lettres d’intérêt doivent répondre à tous les critères d’admissibilité et être évaluées par le Comité d’évaluation scientifique externe comme répondant à des normes de qualité satisfaisantes sur la base des critères d’évaluation ci-dessous.

Critères	Pourcentage de la note
Raison d’être et conception de la recherche	35 %
Considérations relatives à la recherche transformatrice de genre et à l’intersectionnalité	20 %
Capacité de l’équipe	20 %
Mobilisation des connaissances et répercussions	20 %
Pertinence du budget	5 %

Les candidatures retenues à l’étape de la lettre d’intérêt recevront des informations supplémentaires concernant les critères d’évaluation particuliers pour la proposition complète, bien que les équipes doivent s’attendre à des critères semblables, mais à un approfondissement plus important au stade de la proposition complète.

Les candidatures retenues à l’étape de la lettre d’intérêt devront participer à l’atelier d’élaboration de la proposition le 16, 17 et 18 juillet 2024.

Une subvention ne sera accordée que sous réserve de la disponibilité des fonds. Les bailleurs de fond se réservent le droit d’annuler le processus à tout moment et sans préavis ou, à leur discrétion, d’accorder la subvention.

## CRITÈRES D’ÉVALUATION DÉTAILLÉS

Chaque proposition admissible sera évaluée selon les critères de répartition et de pondération suivants : Ces critères s’appliquent à la sélection des lettres d’intérêt des ERMO et seront également utilisés par le Comité d’évaluation scientifique externe pour évaluer ces dernières.

## **Justification et conception de la recherche (35 %)**

Mesure dans laquelle :

- la recherche proposée pour la mise en œuvre est guidée par les besoins des communautés, des prestataires de soins de santé et de services sociaux, des responsables de la mise en œuvre des programmes et des décideurs politiques, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins des populations mal desservies, et notamment des femmes et des filles, en ce qui concerne les domaines prioritaires de la SDRS décrits dans le présent appel;
- les questions de recherche et la conception proposées répondent aux objectifs de l'Initiative, abordent au moins un aspect de recherche prioritaire et intègrent tous les éléments de conception essentiels de l'appel ;
- la recherche proposée comporte un ensemble de questions de recherche claires, un cadre conceptuel ou théorique pour étudier la mise en œuvre des interventions ou des options politiques, un plan de collecte de données (comprenant plus d'un point dans le temps) et les résultats escomptés;
- les méthodes proposées afin de répondre aux questions de recherche sont réalistes, compte tenu des délais impartis;
- la recherche proposée recueille l'adhésion des personnes décisionnaires et des autres parties prenantes concernées à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la santé, y compris les populations mal desservies, notamment les femmes et les jeunes filles, et les organisations qui les desservent;
- la proposition décrit la manière dont l'ERMO a prévu les difficultés susceptibles d'être rencontrées dans le cadre de la recherche et prévoit de les atténuer.

## **Considérations relatives à la recherche transformatrice de genre et à l'intersectionnalité (20 %)**

Mesure dans laquelle :

- des approches de recherche transformatrices de genre et des considérations relatives à l'équité entre les genres et à l'intersectionnalité sont intégrées tout au long du processus de conception et de mise en œuvre de la recherche, y compris des considérations relatives aux besoins particuliers des populations mal desservies, notamment des femmes et des jeunes filles;
- la recherche proposée comblera les lacunes en matière de données probantes et de questions relatives à la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDRS;
- la recherche proposée tient compte des normes, des rôles et des relations entre genres et de la manière dont ils influent sur l'accès aux ressources et aux occasions et sur leur contrôle.

L'Initiative ANSDSRA ne financera pas les lettres d'intérêt qui décrivent des propositions de recherche sans distinction de sexe.

## **Capacité de l'équipe de recherche (20 %)**

Mesure dans laquelle :

- la proposition démontre la qualité, l'expérience, la préparation et l'adéquation des équipes de recherche pour mener à bien la recherche et la méthodologie proposées, y compris la prise en compte de la complémentarité de l'expertise au sein de l'équipe et de l'expertise nécessaire en matière d'approches de recherche transformatrices de genre, d'équité entre les genres et d'analyse intersectionnelle;
- l'équipe possède l'expérience et les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre le projet proposé ou la proposition démontre un engagement à faire participer une diversité de membres de l'équipe, en mettant l'accent sur la manière dont la composition de l'équipe, le processus de recrutement, les environnements de recherche et les activités de formation seront conçus et déterminés;
- les membres de l'équipe possèdent une expertise en matière de recherche, de plaidoyer et d'influence politique dans le domaine de la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), de la recherche transformatrice de genre et de la recherche sur la mise en œuvre;
- l'équipe de recherche apporte son expertise et son expérience en matière de mobilisation des connaissances auprès de multiples parties prenantes, notamment en privilégiant les perspectives des populations mal desservies, et en particulier des femmes et des filles, afin d'influencer les programmes et les politiques, ainsi que les initiatives en matière de plaidoyer et de responsabilisation;
- la proposition montre que l'équipe est consciente des lacunes en matière de capacités et décrit une stratégie pour y remédier, tout en tenant compte des inégalités entre les genres et des inégalités professionnelles et sociales dans les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel.

### **Mobilisation des connaissances et répercussions (20 %)**

Mesure dans laquelle :

- le projet proposé démontre comment les données probantes générées éclaireront les décisions en matière de politiques et de programmes et contribueront à l'intensification des interventions dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs afin d'améliorer la réalisation de la SDSR et de soutenir la durabilité des interventions;
- le projet proposé démontre comment les données probantes générées alimenteront les mécanismes de plaidoyer et redditionnels afin de promouvoir les interventions en faveur de la SDSR et de la recherche transformatrice de genre;
- la recherche peut informer et donner un élan à des interventions transformatrices de genre relatives à la SDSR, en particulier pour les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles;



- la proposition décrit des stratégies appropriées, claires et créatives de mobilisation des connaissances particulières au projet;
- les communautés, en particulier les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, les organisations de la société civile et les décisionnaires à l'échelle locale, régionale et nationale participeront à la définition des besoins prioritaires en matière de données probantes et des stratégies d'application et de mobilisation des connaissances;
- les activités de mobilisation des connaissances se concentrent sur le positionnement des données probantes en vue de leur utilisation dans la programmation et la politique, ainsi que pour informer les initiatives en matière de plaidoyer et de responsabilisation.

### **Pertinence du budget (5 %)**

Mesure dans laquelle :

Le budget proposé est justifié par rapport aux activités suggérées et est réparti de manière appropriée entre la candidature principale, la cocandidature principale de l'organisation de la société civile, la cocandidature principale basée au Canada et, le cas échéant, la personne décisionnaire cocandidate.

Bien que chaque équipe doive définir la manière la plus appropriée de répartir son budget pour réaliser les activités du projet proposé, un minimum de 250 000 CAD doit être alloué pour soutenir les activités des organisations de la société civile relatives au renforcement des mécanismes de plaidoyer et redditionnels.

## **EXIGENCES RELATIVES AUX FORMATS DE LA DEMANDE**

La lettre d'intérêt doit être écrite à l'ordinateur avec la police Arial, taille 12, à interlignes simples, avec des marges de 2,54 cm, et chaque page doit être numérotée. La lettre d'intérêt peut être rédigée en français ou en anglais et son contenu devrait être présenté dans l'ordre des rubriques suivantes, en respectant le nombre de pages prescrit.

<b>Contenu des lettres d'intérêt</b>	<b>Nombre maximal de mots Anglais</b>	<b>Nombre maximal de mots Français</b>
<b><i>Renseignements sur la candidature</i></b>		
Titre du projet de recherche.	S. O.	S. O.
Pays où se déroulera la recherche.		
Nom et adresse de la candidature principale.		
Nom et adresse de la personne cocandidate principale membre éminente de l'organisation de la société civile.		

<p>Nom et adresse de la chercheuse ou du chercheur cocandidat principal basé au Canada.</p> <p>Nom et adresse de la personne décisionnaire cocandidate.</p> <p>Montant total du financement demandé et durée du projet de recherche (en mois).</p>		
<p><b>Aperçu du projet proposé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte et description des populations cibles, des préoccupations prioritaires en matière de SDSR et justification de l’harmonisation du projet avec les objectifs de l’Initiative ANSDSRA (se reporter à <a href="#">l’annexe 1</a>) et les éléments de conception essentiels.</li> <li>• Énoncé des questions et des objectifs de la recherche concernant la mise en œuvre, dont au moins un objectif inclut des considérations relatives à la recherche transformatrice de genre et à l’intersectionnalité.</li> <li>• Méthodes pour atteindre les objectifs, décrivant comment la recherche planifiée s’appuiera sur les connaissances et les priorités multisectorielles et locales, s’inspirera des méthodes participatives et orientées vers l’action et contribuera aux objectifs de recherche transformatrice de genre et d’intersectionnalité. Quels sont les risques et comment les atténuer?</li> <li>• Pour les projets impliquant des populations autochtones, la description des plans pour une mobilisation pertinente et culturellement sûre avec les communautés autochtones dans le cadre de l’équipe de recherche, des activités de recherche et de mise en œuvre et de la mobilisation des connaissances, y compris l’influence sur la politique et la programmation, les initiatives en matière de plaidoyer et de responsabilisation.</li> <li>• Répercussions potentielles au moyen des résultats escomptés, y compris la manière dont la recherche proposée peut informer et donner une impulsion à des interventions transformatrices de genre en matière de SDSR, en particulier pour les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles.</li> <li>• Description des stratégies intégrées de mobilisation des connaissances, y compris la manière dont les communautés, en particulier les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, et les personnes décisionnaires à l’échelle locale, régionale et nationale seront impliquées dans la définition des besoins prioritaires en matière de données</li> </ul>	<p>1000 mots</p> <p>250 mots</p> <p>2500 mots</p> <p>750 mots</p> <p>1000 mots</p>	<p>1200 mots</p> <p>300 mots</p> <p>3000 mots</p> <p>900 mots</p> <p>1200 mots</p>

<p>probantes et des stratégies de mobilisation, et la manière dont les stratégies proposées influenceront la programmation et la politique, ainsi que les initiatives en matière de plaidoyer et de responsabilisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Description de la composition de l'équipe et de l'expertise nécessaire pour atteindre les objectifs et les répercussions du projet, stratégies visant à combler les lacunes en matière d'expertise au sein de l'équipe et à renforcer et conserver les capacités en matière de recherche transformatrice de genre, de recherche sur la mise en œuvre, d'application et de mobilisation des données probantes en vue de leur utilisation dans la conception d'interventions, la politique, le plaidoyer et les initiatives de responsabilisation.</li> <li>• Budget estimé en tant que montant total et répartition prévue entre la candidature principale, la cocandidature principale basée au Canada, la cocandidature principale de l'organisation de la société civile et, le cas échéant, la personne décisionnaire cocandidate.</li> </ul>	1000 mots	1200 mots
	500 mots	600 mots
<b>Nombre total de mots</b>	7 000 mots	8 400 mots

#### Documents supplémentaires à joindre à la lettre d'intérêt :

Pour qu'une lettre d'intérêt soit estimée comme étant complète, tous les documents requis suivants doivent être reçus, et ce, avant la date limite :

- les lettres de soutien signées de toutes les organisations citées dans la proposition de recherche sur la mise en œuvre, à savoir : l'organisation à laquelle la candidature principale est affiliée, l'organisation de la société civile à laquelle la cocandidature principale est affiliée en tant que personne membre éminente, l'organisation canadienne à laquelle la cocandidature principale est affiliée, et l'organisation à laquelle la personne décisionnaire cocandidate est affiliée, ainsi que toute autre organisation tierce;
- les lettres de soutien signées par les ministères pertinents concernés ou d'autres parties prenantes clés, le cas échéant.
- les courtes biographies (250 mots) et les CV de la candidature principale et de toutes les candidatures et cocandidatures;
- pour les équipes de recherche travaillant avec des communautés autochtones, une brève description (d'au plus une page) de la manière dont l'équipe de recherche répond à l'exigence d'inclure un cochercheur ou un cochercheur principal qui s'identifie comme Autochtone ou qui fournit la preuve d'avoir **une participation pertinente et culturellement sécuritaire** avec des peuples autochtones dans un environnement de recherche en santé autochtone.
- les enregistrements légaux ou les certificats de constitution de l'organisation de la candidature principale et de l'organisation de la cocandidature principale du Canada;

- les organigrammes à jour de l'organisation de la candidature principale, de l'organisation de la société civile de la cocandidature principale et de l'organisation de la cocandidature principale du Canada;
- la liste des bailleurs de fonds externes actuels et de leurs contributions à l'organisation de la candidature principale, à l'organisation de la cocandidature de la société civile et à l'organisation de la cocandidature du Canada.

## PROCESSUS DE DEMANDE

Il s'agit d'un appel ouvert à lettres d'intérêt.

Les demandes doivent être soumises sur le portail [SurveyMonkey Apply™](#) au plus tard le 13 mai 2024 (23 h 59 heure normale de l'Est). Pour qu'une lettre d'intérêt soit estimée comme étant complète, tous les documents requis doivent être reçus, et ce, avant la date limite. Les lettres d'intérêt reçues après la date limite ne seront pas prises en considération.

Les lettres d'intérêt reçues avant la date limite et qui sont estimées conformes aux exigences d'admissibilité énoncées dans le présent appel à propositions seront examinées en vertu du processus décrit dans les sections Processus d'examen et Critères d'évaluation ci-dessus.

Veillez vous reporter aux lignes directrices du CRDI pour la demande d'une subvention de recherche qu'il est possible de consulter en suivant ce lien : [Présenter une demande de subvention CRDI – Centre de recherches pour le développement international](#).

## COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats du processus de sélection seront communiqués par courriel au plus tard le 28 juin 2024 à l'organisme demandeur principal candidat indiqué dans la proposition.

## PERMISSION D'UTILISATION ET DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

Les ministères impliqués et les personnes concernées des partenaires qui appuient l'Initiative ANSDSRA, jouiront d'un accès à tous les renseignements relatifs aux propositions présentées en réponse au présent appel, y compris les demandes complètes ainsi que les évaluations et classements établis par le comité d'évaluation. Hormis cet accès, chaque demande est estimée comme confidentielle jusqu'à ce que le financement du projet soit approuvé; dès lors, le résumé, les objectifs, les renseignements institutionnels et sur les équipes de projet, et le budget de la proposition retenue pourront être rendus publics.

En présentant une proposition en réponse au présent appel pour une subvention par voie de concours, les candidatures consentent à ce que les documents transmis soient divulgués aux membres du Comité d'évaluation scientifique externe participant au processus de sélection, et faisant partie des trois organismes partenaires et des personnes examinatrices externes invitées. La candidature consent en outre à ce que son nom, le nom de la personne responsable désignée et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur la proposition retenue.

## EXIGENCES EN MATIÈRE D'AUTORISATION ET D'AUTORISATION DES PAYS CONCERNÉS

Dans certains cas, le CRDI a conclu des accords de coopération scientifique et technique avec les gouvernements des pays où il appuie des projets. Lorsque de tels accords existent, le CRDI peut exiger que des processus d'approbation supplémentaires ou différents soient suivis afin de se conformer à ces accords. Dans le cas contraire, les bénéficiaires de financement doivent suivre le processus d'approbation en vigueur, conformément aux exigences de l'autorité gouvernementale. Ce processus, qui varie d'une administration à l'autre, est souvent géré par un organisme de coordination ou une agence centrale du gouvernement.

Une personne représentant de l'administration des subventions du CRDI informera ensuite l'organisme demandeur principal candidat retenu de la procédure relative au pays qui s'applique à sa demande. Un accord de subvention ne sera délivré que si l'autorisation du ou des pays est obtenue. Dans les cas où le bénéficiaire gère des sous-bénéficiaires de subventions, les exigences nationales qui s'appliquent aux sous-bénéficiaires sont également documentées dans l'accord de subvention. Il incombe au bénéficiaire de subvention du CRDI de s'assurer que les sous-bénéficiaires satisfont à ces exigences.

La candidature doit **répondre aux exigences minimales** afin de recevoir une subvention du CRDI. Toute candidature devra signer les **conditions de l'accord de subvention type** du CRDI, que ce dernier peut modifier de temps à autre. De plus, le CRDI se réserve le droit d'annuler le processus d'octroi de subvention à tout moment et sans préavis, et d'accorder, à sa discrétion, la totalité des subventions ou de n'en accorder aucune. L'accord de subvention comprendra un calendrier de présentation des rapports techniques et financiers provisoires et finaux.

Ces renseignements se trouvent également sur la page <https://idrc.ca/fr/la-trousse-de-demande-de-subvention-un-tour-rapide>.

## CONFLIT D'INTÉRÊTS

En présentant une proposition, l'organisme demandeur principal doit éviter tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel et déclarer au CRDI tout conflit d'intérêts de cette nature. Si tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ne peut être résolu à la satisfaction du CRDI, ce dernier aura le droit de rejeter immédiatement la proposition de l'organisme demandeur principal candidat.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ACCORD DE SUBVENTION DU CRDI

Les personnes responsables désignées des organismes demandeurs principaux retenus devront signer l'accord de subvention du CRDI, que ce dernier peut modifier de temps à autre. Afin d'obtenir un exemple des conditions générales de cet accord, veuillez consulter le lien suivant : <https://idrc.ca/fr/conditions-generales-de-laccord-de-subvention>.

## COORDONNÉES

Toute demande de renseignements doit être envoyée par courriel à [SRHR-SDSR@idrc.ca](mailto:SRHR-SDSR@idrc.ca) au plus tard à 23 h 59 (heure normale de l'Est) le 3 mai 2024, pour recevoir une réponse avant la date limite. Toute question touchant l'ensemble des candidatures et reçue au plus tard à la date limite susmentionnée

sera regroupée dans une foire aux questions (FAQ) qui sera publiée sur le site Web de l'Initiative et envoyée par courriel à l'ensemble des candidatures. Le document ne révélera pas les candidatures à l'origine des questions soulevées.

## ANNEXE 1 : MODÈLE LOGIQUE DE L'INITIATIVE ANSDSRA ET ATTENTES POUR LES PROJETS FINANCÉS

Le modèle logique préliminaire de l'Initiative ANSDSRA élaboré pour guider la planification et les activités de l'initiative. Il est ouvert aux révisions des principales personnes et organisations contributrices de l'Initiative, y compris les deux OPRS financés.

<b>Résultat final</b>	<b>Contribuer à mieux<sup>1</sup> faire respecter<sup>2</sup> la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDRS)<sup>3</sup> des populations mal desservies<sup>4</sup>, y compris les femmes et les filles, en Afrique subsaharienne (1000).</b>				
<b>Résultats intermédiaires</b>	Utilisation élargie <sup>5</sup> des interventions en matière de SDRS <sup>7</sup> portant sur la recherche transformatrice de genre et fondées sur des données probantes <sup>6</sup> auprès des populations mal desservies en Afrique subsaharienne (1100)		Promotion <sup>8</sup> accrue <sup>9</sup> d'une SDRS équitable entre les genres par les communautés, les gouvernements et d'autres parties prenantes clés <sup>10</sup> en Afrique subsaharienne (1200)		
<b>Résultats immédiats</b>	Capacité accrue des ERMO <sup>11</sup> à produire en collaboration des données probantes portant sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière SDRS en Afrique subsaharienne (1110)	Disponibilité et application des connaissances accrues <sup>12</sup> des données probantes portant sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDRS en Afrique subsaharienne (1120)	Demande accrue de la part des décisionnaires <sup>13</sup> pour des données probantes portant sur les interventions transformatrices de genre en matière de SDRS (1210)	Utilisation accrue de données probantes pour plaider en faveur de la promotion de la SDRS, en particulier parmi les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, et les organismes qui les desservent (1220)	Utilisation accrue de données probantes afin de responsabiliser les communautés, les gouvernements et les autres parties prenantes clés dans la promotion de la SDRS, en particulier parmi les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles (1230)
<b>Produits livrables</b>	Les OPRS <sup>14</sup> et d'autres personnes expertes offrent une formation aux ERMO portant sur la recherche transformatrice en matière de genre pour la	Les ERMO appliquent les nouvelles connaissances pour éclairer les interventions en matière de SDRS (1121)	Les OPRS et les ERMO forment les décisionnaires à l'élaboration d'interventions en matière de SDRS fondées sur des données probantes (1211).	Les ERMO créent en collaboration des outils fondés sur des données probantes pour plaider en faveur de la promotion de la SDRS	Les ERMO créent en collaboration des outils fondés sur des données probantes afin de renforcer les mécanismes redditionnels pour la



	SDSR en Afrique subsaharienne (1111)			auprès des populations mal desservies, y compris les femmes et les filles ainsi que les organismes qui les desservent (1221)	promotion de la SDSR auprès des populations mal desservies, y compris les femmes et les filles ainsi que les organismes qui les desservent (1231)
	Subventions accordées aux ERMO pour produire et appliquer des données probantes sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDSR en Afrique subsaharienne (1112)	Les OPRS et d'autres personnes expertes organisent des ateliers de formation destinés aux ERMO et portant sur l'application des connaissances en matière de SDSR en Afrique subsaharienne (1122)	Les ERMO et les OPRS organisent des événements pour les décisionnaires afin qu'ils discutent des données probantes pour éclairer les interventions transformatrices de genre en matière de SDSR (1212)	Les ERMO mettent en relation des données probantes avec des populations mal desservies, notamment des femmes et des filles, et des organismes qui les desservent afin de mobiliser le plaidoyer en faveur de la promotion de la SDSR (1222)	Les ERMO mettent en relation les données probantes avec les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, et les organismes qui les desservent afin de renforcer les mécanismes redditionnels pour la promotion de la SDSR (1232).

### On attend des projets financés qu'ils contribuent aux résultats intermédiaires de l'Initiative ANSDSRA

*Élargir l'utilisation des interventions transformatrices de genre en matière de SDSR auprès des populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, en Afrique subsaharienne.*

Les projets doivent adopter une approche de la recherche et de l'apprentissage orientée vers l'action, dans laquelle les interventions s'appuient sur une base de données solide et multisectorielle et sont adaptées grâce à un cycle itératif de mises à l'essai et d'affinements des théories et des actions. Error! Bookmark not defined. Si les interventions peuvent être axées sur un domaine prioritaire particulier de la SDSR, elles devront également s'attaquer aux facteurs structurels et systémiques, contribuant à améliorer la vie des populations mal desservies, à renforcer la santé des familles et à rendre les communautés plus durables. Cet appel donne la priorité aux interventions qui transforment la conception et la fourniture de services

ou qui créent des mouvements davantage équitables et durables, notamment en renforçant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de lois et d'instruments juridiques. Les équipes peuvent également proposer des combinaisons de domaines ou encore d'autres domaines d'intervention qui s'harmonisent avec les objectifs de l'Initiative.

*Accroître la capacité des ERMO de générer, de manière collaborative, des données probantes portant sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDR.*

Les projets financés devront déterminer et développer les compétences, les outils et le savoir-faire stratégique nécessaires à l'élaboration d'interventions durables, fondées sur des données probantes et menées par les communautés, afin de traiter de manière pertinente les domaines prioritaires de la SDR. Les projets doivent démontrer comment ils renforceront et maintiendront la capacité des communautés, des organisations de la société civile, des organisations de recherche et des organismes d'exécution dans le cadre de la recherche transformatrice de genre, en accordant une attention particulière aux considérations relatives au genre et à l'intersectionnalité. L'analyse doit prendre en compte l'ensemble des facteurs sociaux et structurels qui limitent la réalisation de la SDR parmi les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles. Les projets doivent également démontrer comment les différents secteurs tireront parti de l'expertise des autres, renforceront les relations de collaboration nationales et régionales et créeront des possibilités de partenariats durables.

*Accroître la disponibilité, l'application et la mobilisation de données probantes portant sur la mise en œuvre d'interventions transformatrices de genre en matière de SDR.*

Les équipes doivent décrire comment elles appliqueront et mobiliseront les résultats de la recherche au moyen d'activités particulières comme les processus de définition des priorités avec les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, la détermination des types de messages à adapter pour des publics particuliers, ainsi que la détermination et la responsabilisation de personnes responsables des messages crédibles au sein des familles, des communautés, des organisations et des gouvernements qui peuvent avoir un meilleur accès ou une plus grande influence sur les publics cibles. Les équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) doivent décrire comment elles concevront des produits de connaissance à partir de projets de recherche individuels et travailleront avec des organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS) pour permettre l'apprentissage et l'échange entre les projets, en cernant les possibilités de donner de l'ampleur et d'échanger des idées et des connaissances pertinentes pour les questions de SDR communes à l'échelle régionale et internationale.

*Accroître la demande des décideurs pour des données probantes portant sur les interventions transformatrices de genre en matière de SDR.*

Les stratégies visant à accroître la demande de données probantes devraient envisager des approches permettant de renforcer les compétences pour accéder aux données probantes et les évaluer, des processus collectifs pour contextualiser et faire connaître les données probantes, et favoriser une culture de prise de décision fondée sur des données probantes au sein des familles, des communautés, des organisations, des institutions, des établissements et des gouvernements. Il s'agit notamment de faire couramment le point sur la manière dont les politiques et autres décisions en matière de SDR sont mises en œuvre sur le terrain, sur la manière dont elles peuvent avoir des répercussions différentes sur les populations mal desservies, y compris les femmes et les filles, et sur une approche adaptative de la mise en œuvre afin de garantir la plus grande portée et le meilleur ciblage des interventions visant à améliorer

les résultats en matière de SDRS parmi les populations mal desservies, et en particulier parmi les femmes et les filles<sup>Error! Bookmark not defined.</sup>

*Utilisation accrue de données probantes afin de responsabiliser les communautés, les gouvernements et les autres parties prenantes clés dans la promotion de la SDRS, en particulier parmi les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, et les organismes qui les desservent.*

Les équipes travailleront avec les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, et les organisations qui les servent, afin d'élaborer conjointement des outils fondés sur des données probantes pour plaider en faveur d'une action immédiate visant à améliorer la SDRS, tout en mobilisant l'action en faveur d'interventions efficaces pour remédier aux mauvais résultats en matière de SDRS pour les populations mal desservies. L'apprentissage adaptatif autour de stratégies en matière de plaidoyers aidera les leaders des organisations communautaires et de la société civile, les responsables de la mise en œuvre des programmes et les décideurs politiques à être davantage conscients des droits et des besoins intersectoriels des populations mal desservies, et en particulier des femmes et des filles. Les propositions doivent décrire comment les équipes travailleront de manière collaborative pour appliquer les résultats de la recherche auprès des publics locaux, ainsi que pour déterminer les possibilités de renforcer les mécanismes redditionnels formels et informels<sup>B,25</sup> tout en établissant des partenariats et des interventions intersectoriels durables pour aborder un ou plusieurs domaines prioritaires de la SDRS.

#### **Notes de bas de page du modèle logique de l'Initiative ANSDSRA**

<sup>1</sup> Plus grand signifie plus de population ou offre de droits plus étendus ou plus riches.

<sup>2</sup> La réalisation des droits exige que les citoyens revendiquent activement leurs droits et que les gouvernements, les institutions, les établissements et les autres entités investis de devoirs soient responsables du respect de leurs obligations (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2006; <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/FAQfr.pdf>).

<sup>3</sup> Toutes les références à l'utilisation des termes « santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) » sont exhaustives et renvoient aux domaines définis dans le cadre de santé et de nutrition du gouvernement du Canada, indiqués aux annexes 1 et 2 – Domaine d'action « Dignité humaine » – [https://www.international.gc.ca/world-monde/issues\\_development-enjeux\\_developpement/priorities-priorites/fiap\\_human\\_dignity-paif\\_dignite\\_humaine.aspx?lang=fra](https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_human_dignity-paif_dignite_humaine.aspx?lang=fra), l'accent étant mis sur l'amélioration de l'accès aux services de planification familiale et de contraception, l'élargissement de l'accès à l'avortement sûr et légal et aux soins après l'avortement, l'éducation sexuelle complète, la prévention et l'amélioration des services destinés aux personnes victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre (VSVG), et le renforcement de la défense des domaines négligés de la SDRS.

<sup>4</sup> Cette initiative fait référence aux populations mal desservies qui, dans le contexte des domaines négligés de la SDRS, comprennent, sans s'y limiter, les femmes et les filles confrontées à de multiples formes d'exclusion sociale, économique et politique tout au long de leur vie; les adolescentes et adolescents, et en particulier les très jeunes adolescentes et adolescents âgés de 10 à 14 ans, y compris les filles, les garçons et les jeunes issus de la diversité des genres; ainsi que les personnes adultes plus âgées chargées de prodiguer des soins en fonction de leur genre;

---

<sup>B</sup> Une série de mécanismes formels et informels sont souvent nécessaires pour tenir les principales parties prenantes responsables de la promotion de la SDRS. Les mécanismes formels de l'État peuvent jouer un rôle structurel important dans la manière dont les populations comprennent et sont en mesure de mettre en œuvre leurs droits sexuels et reproductifs (DSR), qu'il s'agisse de la manière dont les rôles de genre peuvent être codifiés dans les lois et les politiques ou de la manière dont les gouvernements nationaux planifient, élaborent et contrôlent les lois, les programmes et les services qui protègent et font la promotion de la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR). Les mécanismes redditionnels informels et communautaires sont tout aussi importants pour obliger les institutions publiques à rendre compte de leurs engagements ainsi que pour renforcer la confiance du public à l'égard des institutions qui sont censées le servir.

les personnes LGBTQA+ et les personnes qui s'identifient à une identité de genre sous-représentée, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes transgenres, non binaires, fluides et agenres; les personnes vivant avec un handicap; les personnes réfugiées, migrantes ou celles qui sont déplacées à l'intérieur de leur pays; les personnes touchées de manière disproportionnée par les infections ou les conditions relatives aux changements climatiques; les communautés autochtones; les personnes qui consomment des substances; et les personnes qui se livrent au commerce du sexe. Cette définition des populations mal desservies comprend les communautés qui subissent des préjudices, des exclusions ou des désavantages disproportionnés en raison de conditions juridiques, politiques ou sociales locales, nationales ou régionales.

<sup>5</sup> Utilisation élargie : utilisée par une plus grande partie de la population ou utilisation d'un plus grand nombre d'interventions ou interventions d'une plus grande richesse.

<sup>6</sup> Une approche transformatrice de genre oriente ses interventions et l'influence qui en résulte vers les niveaux individuel, organisationnel, politique et structurel qui façonnent les enjeux de pouvoir et d'expression.

<sup>7</sup> Les interventions comprennent la transformation de la conception et de la fourniture des services, le renforcement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des lois et des instruments juridiques et la mise en place de mouvements équitables et durables.

<sup>8</sup> Augmentation : désigne le ciblage d'une plus grande partie de la population ou le ciblage d'une plus grande étendue ou d'une plus grande richesse de l'influence

<sup>9</sup> La promotion de la SDR peut être de nature financière sous forme de financement de programmes et de services, politique sous forme de lois et de politiques, et sociale sous forme de discours public dans les médias ou de ressources pour sensibiliser le public.

<sup>10</sup> Autres parties prenantes clés : cela comprend les organismes nationales et internationales, les ONG internationales et les institutions du secteur privé dont le mandat est lié à la SDR.

<sup>11</sup> Les ERMO, ou équipes de recherche sur la mise en œuvre, sont codirigées par une candidature principale basée dans un établissement universitaire en Afrique subsaharienne, une personne responsable d'une organisation de la société civile qui a fait ses preuves en matière de soutien aux SDR avec et pour les populations mal desservies, et en particulier les femmes et les filles, en Afrique subsaharienne, et une candidature principale basée dans un établissement universitaire canadien, ainsi qu'une personne décisionnaire cocandidate basée dans le pays où se déroulent les activités du projet.

<sup>12</sup> L'application ou la mobilisation des données probantes issues de la recherche comprennent la préparation de produits de connaissance (comme des manuscrits, des présentations, des notes de synthèse, des infographies, etc.) ainsi que l'établissement de relations avec les décideurs et le positionnement des données probantes issues de la recherche en vue de leur utilisation dans les espaces publics et politiques pertinents.

<sup>13</sup> Les décideurs comprennent les personnes au sein des familles, des communautés, des organismes, des institutions, des établissements, des gouvernements et d'autres organismes qui prennent des décisions susceptibles d'avoir une incidence sur la SDR d'autres personnes.

<sup>14</sup> Les organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS) ont l'habitude de synthétiser et de traduire des données probantes en partenariat avec des décideurs politiques et des organisations de la société civile, et qui ont l'habitude de travailler avec des populations mal desservies, et en particulier avec des femmes et des filles, et de soutenir activement des domaines négligés de la SDR en Afrique subsaharienne. Un minimum d'un OPRS sera financé par région de programmation (p. ex., l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest).

## ANNEXE 2 : ORGANISMES DE POLITIQUES ET RECHERCHE EN MATIÈRE DE SANTÉ (OPRS) AU SEIN DE L'INITIATIVE ANSDSRA

Le premier élément de l'Initiative ANSDSRA était un appel à propositions pour les organismes de politiques et recherche en matière de santé (OPRS). Un OPRS est une institution indépendante et non partisane qui travaille avec des chercheuses et chercheurs sur la mobilisation et le courtage des connaissances afin de fournir aux personnes décisionnaires des connaissances et des conseils fondés sur des données probantes, et de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques fondées sur des données probantes et transformatrices de genre, qui créent et renforcent des systèmes de santé équitables. Les données probantes révèlent que des mécanismes et des processus essentiels de transmission des connaissances doivent être mis en place pour que la recherche puisse être facilement utilisée par les décisionnaires et les autres personnes utilisatrices des connaissances afin de renforcer les réponses qui permettent une réalisation plus équitable de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR)<sup>26</sup>.

Le rôle principal des OPRS dans le cadre de l'Initiative ANSDSRA sera de déterminer les lacunes prioritaires en matière de données probantes dans chaque région afin d'éclairer la phase d'élaboration de la proposition, de déterminer et de répondre aux besoins en matière de capacité au sein des équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) financées, en particulier en ce qui concerne l'intégration de l'analyse du genre et de l'équité sociale dans le cadre des projets, et à la fois la réalisation et l'application de la recherche transformatrice de genre et de la recherche sur la mise en œuvre. Les OPRS faciliteront également la mise en réseau et l'apprentissage au sein des équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) financées et faciliteront la mobilisation et l'échange de connaissances pour l'ensemble des personnes utilisatrices de connaissances, y compris les populations mal desservies, en particulier les femmes et les filles, ainsi que les décisionnaires et les responsables politiques dans de nombreux secteurs et gouvernements.

Cet appel sur invitation aux OPRS permettra de déterminer deux entités ayant une expertise en partenariat avec les décisionnaires politiques et les organisations de la société civile qui possèdent une expérience de travail avec les populations mal desservies et qui ont été actives dans le soutien des domaines négligés de la SDSR. Un OPRS sera basé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et dirigera les activités pertinentes pour les équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) financées de cette région. L'autre OPRS sera basé en Afrique du Sud et de l'Est et dirigera les activités pertinentes des équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) financées de cette région. Les deux OPRS seront chargés de travailler en collaboration l'un avec l'autre ainsi que de soutenir l'apprentissage et l'échange entre les régions. Les OPRS joueront un rôle clé à la fois dans la phase de planification et dans la phase de mise en œuvre de cette Initiative et sont essentiels pour plusieurs résultats et extraits de la recherche immédiats, comme décrits dans le modèle logique de l'Initiative ANSDSRA (se reporter à [l'annexe 1](#)). Les OPRS soutiendront les équipes de recherche sur la mise en œuvre (ERMO) financées dans le cadre de l'Initiative ANSDSRA dans trois domaines particuliers :

1. Le **renforcement des capacités** en adaptant les formations et les ressources aux besoins particuliers cernés à la fois par et pour les équipes de recherche sur la mise en œuvre, y compris les organisations de la société civile, les décisionnaires et les responsables politiques, afin d'établir et de maintenir des partenariats équitables et productifs au sein et au-delà des équipes elles-mêmes. Les OPRS aideront également les équipes à intégrer l'analyse du genre et de l'équité sociale, les approches transformatrices de genre et intersectionnelles de la SDSR, et à positionner les données

probantes en vue de leur utilisation dans l'élaboration de politiques, de programmes, de plaidoyers et d'initiatives en matière de responsabilisation.

2. La **facilitation de la mobilisation des connaissances** en créant des possibilités de liens et d'échanges entre les équipes de recherche sur la mise en œuvre, les décisionnaires et les principales personnes utilisatrices des connaissances, y compris les populations mal desservies, notamment les femmes et les filles, afin d'avoir des répercussions plus importantes sur les politiques et les programmes. Il s'agit notamment de déterminer les possibilités stratégiques d'application et de mobilisation des connaissances, d'accroître la mise à l'échelle et la portée des interventions couronnées de succès et d'établir des relations essentielles pour les équipes de recherche sur la mise en œuvre, y compris avec des organisations, des établissements et des institutions internationales.
3. La **création d'une dynamique** pour faciliter la cohérence, les partenariats durables et le plaidoyer commun en matière de SDSR en maintenant un environnement ouvert et inclusif, en valorisant la diversité des expertises et des perspectives, notamment en favorisant une communauté de pratique dynamique et des activités stratégiques pour l'apprentissage par les pairs et la collaboration.

### ANNEXE 3 : LISTE DES PAYS (OU TERRITOIRES) À FAIBLE REVENU ET À REVENU INTERMÉDIAIRE (PFR-PRI) ADMISSIBLES

Les coûts de participation des candidatures principales rattachés à des organismes situés dans les pays ou territoires énumérés ci-dessous peuvent être inclus dans les dépenses budgétaires admissibles. Les personnes participantes situées dans d'autres pays sont admissibles à participer, mais leurs coûts de participation doivent être payés au moyen d'autres sources de financement.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afrique du Sud</li> <li>• Angola</li> <li>• Bénin</li> <li>• Botswana</li> <li>• Burkina Faso*</li> <li>• Burundi*</li> <li>• Cameroun*</li> <li>• Congo (Brazzaville)</li> <li>• Côte d'Ivoire</li> <li>• Eswatini</li> <li>• Éthiopie*</li> <li>• Guinée équatoriale</li> <li>• Gabon*</li> <li>• Gambie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ghana</li> <li>• Guinée</li> <li>• Guinée-Bissau</li> <li>• Kenya</li> <li>• Lesotho</li> <li>• Liberia</li> <li>• Madagascar</li> <li>• Malawi</li> <li>• Mali*</li> <li>• Mauritanie</li> <li>• Maurice</li> <li>• Mozambique*</li> <li>• Namibie</li> <li>• Niger*</li> <li>• Nigéria*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouganda*</li> <li>• République centrafricaine*</li> <li>• République démocratique du Congo (Kinshasa)*</li> <li>• Rwanda</li> <li>• Sénégal</li> <li>• Sierra Leone</li> <li>• Soudan du Sud</li> <li>• Tanzanie</li> <li>• Tchad*</li> <li>• Togo</li> <li>• Zambie</li> <li>• Zimbabwe*</li> </ul>
--	---	---

\* Les demandes provenant de candidatures principales rattachées à des organismes situées dans ces pays sont admissibles, mais elles seront soumises à une autre étape d'approbation au sein du CRDI.

## RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Starrs AM, Ezeh AC, Barker G, Basu A, Bertrand JT, Blum R, *et al.* Accelerate progress-sexual and reproductive health and rights for all : Report of the Guttmacher-Lancet Commission. *The Lancet*. 30 juin 2028;391(10140):2642–92.
- <sup>2</sup> Nations Unies. (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030*. Repéré à : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>.
- <sup>3</sup> Bankole A., Remez L., Owolabi O., Philbin J., et Williams P. (2020). *From Unsafe to Safe Abortion in sub-Saharan Africa: Slow but steady progress*. New York : Guttmacher Institute. [https://www.guttmacher.org/sites/default/files/report\\_pdf/from-unsafe-to-safe-abortion-in-sub-Saharan-africa.pdf](https://www.guttmacher.org/sites/default/files/report_pdf/from-unsafe-to-safe-abortion-in-sub-Saharan-africa.pdf).
- <sup>4</sup> Sully, E. A., Biddlecom, A., Darroch, J. E., Riley, T., Ashford, L. S., Lince-Deroche, N. et Murro, R. (2020). *Adding It Up: Investing in Sexual and Reproductive Health*. New York : Guttmacher Institute. Repéré à : <https://www.guttmacher.org/report/adding-it-up-investing-in-sexual-reproductive-health-2019-executive-summary>.
- <sup>5</sup> Union africaine. *Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique*. 2003. [https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-treaty-0027\\_-\\_protocol\\_to\\_the\\_african\\_charter\\_on\\_human\\_and\\_peoples\\_rights\\_on\\_the\\_rights\\_of\\_women\\_in\\_africa\\_f.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-treaty-0027_-_protocol_to_the_african_charter_on_human_and_peoples_rights_on_the_rights_of_women_in_africa_f.pdf)
- <sup>6</sup>Fonds des Nations Unies pour la population et Queen Mary University of London. (2023). *Taking stock: sexual and reproductive and health and rights in climate commitments – a global review*. Repéré à : [https://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/taking\\_stock\\_-\\_srhr\\_in\\_climate\\_commitments\\_-\\_global\\_final.pdf](https://esaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/taking_stock_-_srhr_in_climate_commitments_-_global_final.pdf).
- <sup>7</sup>Ayisi, R. (2022). *Photo Essay on COVID-19 and the Continuation of Services across East and Southern Africa*. 2022. Nations Unies, (2022). *Photo Essay on COVID-19 and the Continuation of Services across East and Southern Africa*. New York : Nations Unies. Repéré à : <https://esaro.unfpa.org/en/publications/photo-essay-covid-19-and-continuation-services-across-east-and-southern-africa>.
- <sup>8</sup> Sully, E. A., Biddlecom, A., Darroch, J. E., Riley, T., Ashford, L. S., Lince-Deroche, N. et Murro, R. (2020). *Adding It Up : Investing in Sexual and Reproductive Health 2019-Appendix Tables*. New York : Guttmacher Institute. Repéré à : <https://www.guttmacher.org/report/adding-it-up-investing-in-sexual-reproductivehealth-2019>.
- <sup>9</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (2018). *Votre santé, vos choix, vos droits : obligations internationales et régionales en matière de santé sexuelle et procréative*. New York : Nations Unies. Repéré à : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/OHCHRFactsheetYourHealth.pdf>.
- <sup>10</sup>Adewole, I., et Gavira, A. (2018). Sexual and reproductive health and rights for all: an urgent need to change the narrative. *The Lancet*, 391(10140), 2583-2585. doi.org/10.1016/S0140-6736(18)30901-2.
- <sup>11</sup>Peters, D. H., Adam, T., Alonge, O., Agyepong, I. A., et Tran, N. (2013). Implementation research: what it is and how to do it. *British Medical Journal*, 347(f6753) doi:10.1136/bmj.f6753.
- <sup>12</sup> Bauer S, Damschroder, L, Hagedorn, H, Smith J et AM Kilbourne, « [An introduction to implementation science for the non-specialist](#) », *BMC Psychology*. 2015;3(1)1.
- <sup>13</sup> Theobald, S., Brandes, N., Gyapong, *et al.* (2018). Implementation research: new imperatives and opportunities in global health. *The Lancet*, 392(10160), 2214-2228. doi.org/10.1016/S0140-6736(18)32205-0.



- 
- <sup>14</sup> Kabeer N, Subramanian R. (1996). *Institutions, relations, and outcomes : Framework and Tools for gender-aware planning*. Discussion Paper 357. Septembre 1996. Brighton : Institute of Development Studies
- <sup>15</sup> Pederson A, Greaves L, Poole N. Gender-transformative health promotion for women: a framework for action. *Health Promotion International*, 30(1), 140-150. doi:10.1093/heapro/dau083.
- <sup>16</sup> MacArthur J, Carrard J, Davila F, Grant M, Megaw T, Willets J, Winterford K. (2022). Gender-transformative approaches in international development: A brief history and five uniting principles. *Women's Studies International Forum*, 95, 102635. doi.org/10.1016/j.wsif.2022.102635.
- <sup>17</sup> Seward N, Hanlon C, Hinrichs-Kraples S, Lund C, Murdoch J, Taylor Salisbury T, Verhey R, Shidhaye R, Thornicroft G, Araya R, et Sevdalis N. (2021). A guide to systems-level, participatory, theory-informed implementation research in global health. *BMJ Global Health*, 6:e005365.
- <sup>18</sup> Bankole A et al., *From Unsafe to Safe Abortion in Sub-Saharan Africa: Slow but Steady Progress*. New York : Guttmacher Institute, 2020, <https://www.guttmacher.org/report/from-unsafe-to-safe-abortion-in-sub-Saharan-africa>.
- <sup>19</sup> UNESCO 2018. *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : une approche factuelle*. [https://cdn.who.int/media/docs/default-source/reproductive-health/sexual-health/international-technical-guidance-on-sexuality-education-fr.pdf?sfvrsn=10113efc\\_29&download=true](https://cdn.who.int/media/docs/default-source/reproductive-health/sexual-health/international-technical-guidance-on-sexuality-education-fr.pdf?sfvrsn=10113efc_29&download=true).
- <sup>20</sup> Frederick Murunga Wekesah, Vivian Nyakangi, Michael Onguss, Joan Njagi et Martin Bangha. 2019. *Comprehensive Sexuality Education in Sub-Saharan Africa*. Nairobi, Kenya : African Population and Health Research Center (APHRC).
- <sup>21</sup> Sidze, Estelle M., Melissa Stillman, Sarah Keogh, Stephen Mulupi, Caroline P. Egesa, Martin Mutua, Winstoun Muga, Akinrinola Bankole et Chimaraoke Izugbara. 2017. *From Paper to Practice : Sexuality Education Policies and Their Implementation in Kenya*. New York : Guttmacher Institute et African Population and Health Research Center. [https://www.guttmacher.org/sites/default/files/report\\_pdf/sexuality-education-kenyareport.pdf](https://www.guttmacher.org/sites/default/files/report_pdf/sexuality-education-kenyareport.pdf).
- <sup>22</sup> Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 2023. *Huit milliards d'humains, un horizon infini de possibilités – Défendre les droits et la liberté de choix. État de la population mondiale 2023*. <https://www.unfpa.org/sites/default/files/swop23/SWOP2023-FRENCH-230403-web.pdf>
- <sup>23</sup> Ross L. (2007). What is reproductive justice? dans L. Ross et SisterSong Women of Color Reproductive Health Collective (dir.) *Reproductive Justice Briefing Book : A Primer on Reproductive Justice and Social Change*. Repéré à : <https://www.law.berkeley.edu/php-programs/courses/fileDL.php?fid=4051>.
- <sup>24</sup> Sen G, Iyer A, Mukherjee C. A methodology to analyse the intersections of social inequalities in health. *J Hum Dev Capab*. 2009;10(3):397-415. 10.1080/19452820903048894.
- <sup>25</sup> Boydell V, Schaaf M, George A, Brinkerhoof D, Van Belle S, et Rajat, K. (2019) Building a transformative agenda for accountability in SRHR : lessons learned from SRHR and accountability literatures. *Sexual Reproductive Health Matters* 27(2):64-75.
- <sup>26</sup> Innovation pour la santé des mères et des enfants d'Afrique – Synthèse sur les répercussions : changer la vie des femmes et des enfants en Afrique subsaharienne. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/59893/IDL-59893.pdf?sequence=2&isAllowed=y>.